

ses descendants mâles à perpétuité. Les circonstances devenaient de plus en plus pressantes. Le parti républicain, insensiblement revenu de sa défaite, menaçait hautement la majorité qui la lui avait fait subir. M. Dupin fit, le soir même, le rapport de la commission chargée de l'examen de ce projet. D'après les dispositions encore incertaines d'une grande partie de la Chambre, l'issue de ce débat solennel dépendait évidemment de l'attitude qu'allait prendre le duc d'Orléans, dans cette circonstance décisive de sa vie. Ce prince qui, en détournant la consécration fatale du principe insurrectionnel de 1830, eût épargné à la France et à l'Europe entière de longues et amères calamités, ne sut pas résister à l'entraînement de sa situation. Ni les judicieux conseils de M. de Talleyrand, qui lui proposait de faire prolonger jusqu'à vingt-cinq ans, sous sa régence, la minorité du duc de Bordeaux (1), ni les instances et les supplications de la duchesse d'Orléans, qui le conjurait « de ne pas ramasser une couronne souillée de sang et de boue (2), » ne purent faire accepter à son esprit une combinaison aussi heureuse, aussi pacifique, aussi favorable à la conciliation des partis. Sa détermination fut encouragée, soit par le consentement tacite de quelques-uns des membres du corps diplomatique, soit par les exhortations directes de quelques autres, et surtout des ambassadeurs de Russie et d'Angleterre ; et M. Hume put dire avec quelque vérité au parlement anglais, plusieurs années après, que c'était au duc de Wellington que Louis-Philippe avait dû sa couronne (3).

Ainsi fut décidée la question du changement de dynastie, et les généreux efforts des Conny, des Lezardières, des Ber-

(1) *Gazette de France*, janvier 1841.

(2) Mémoires inédits du marquis de Sémonville.

(3) Débats à propos des affaires de Portugal, juin 1847.